



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Affaires Juridiques
et Institutionnelles**

Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par
daji.delegations@univ-tlse3.fr

Décision n°2025_OR_117

**UNIVERSITÉ
DE TOULOUSE**

Délégation de signature

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2, L.713-1 et R.719-79 ;
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;
Vu la nomination de Monsieur Dominique Langin en tant que directeur de l'unité de recherche I2MC – Institut des maladies métaboliques et cardiovasculaires.

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique Langin, directeur de l'unité de recherche I2MC – Institut des maladies métaboliques et cardiovasculaires, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

- **Domaine financier**

Centre de responsabilités budgétaires	Centres financiers (service opérationnel)
N2_111 RECHERCHE	S11V9R49 I2MC EOTP RECAC20FUE01

- engagements juridiques de dépenses de fourniture, de service, de travaux, de personnel (vacations et heures complémentaires) et de mission, inférieurs à 50 000 € HT par acte, après vérification de la disponibilité des crédits et de la régularité de l'achat pour le centre de responsabilités budgétaires ci-dessus ;
- certifications et liquidations du service fait (états de frais de déplacement, factures, état des heures complémentaires et vacations) de ce même centre de responsabilités budgétaires ;
- certifications de l'acquisition du droit pour les recettes de ce même centre de responsabilités budgétaires.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique Langin, délégation est donnée à Monsieur Cyrille Mahieux, secrétaire général, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'Université de Toulouse, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1^{er} de la présente délégation.

Article 3

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

Article 4

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 5

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de l'unité de recherche et sur le site internet de l'université.

Article 6

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 16/05/2025

La déléguée,
La présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Rauzy



Le délégataire,
Le directeur de l'unité de recherche I2MC – Institut
des maladies métaboliques et cardiovasculaires,

Dominique Langin

Le suppléant,

Cyrille Mahieux
Secrétaire général,